Intégration des doctorants dans la vie du laboratoire CRIT

Novembre 2023

La thèse est un travail individuel, mais un travail qui peut difficilement être mené à bien sans des échanges intellectuels et humains. Le laboratoire de recherche est une communauté qui figure, à une échelle réduite, la communauté scientifique tout entière, et c'est aussi de l'intégration plus ou moins réussie dans cette communauté que dépend la suite de la carrière scientifique d'un jeune chercheur.

1) Accueil scientifique au sein du laboratoire

L'accueil scientifique des doctorant(e)s est assuré par le(s) directeur(s) de thèse, le référent des doctorants, les représentants des doctorants et les axes de recherche:

- Le(s) directeur(s) de thèse accompagnent et orientent le doctorant dans ses démarches.
- Le référent des doctorants leur apporte assistance sur les questions d'insertion administrative, et organise des rencontres régulières pour répondre aux besoins soulevés par les doctorants.
- Les représentants des doctorants, en association avec le référent des doctorants et la direction du laboratoire, organisent les événements d'accueil et de vie des doctorants au sein du laboratoire (séance d'accueil, séminaires doctoraux, moments conviviaux, etc.).

Enfin, les événements scientifiques organisés par le laboratoire, au sein des différents axes de recherche, offrent un lieu de rencontre avec les chercheurs du laboratoire sur d'autres démarches, approches ou disciplines à travers les échanges intellectuels et humains.

2) Représentation dans les instances du laboratoire

Les doctorant(e)s sont invité(e)s à siéger aux assemblées générales, mais n'y ont pas le droit de vote. Ils/Elles sont représenté(e)s au Conseil de laboratoire par deux représentant(e)s des doctorant(e)s.

L'élection des représentant(e)s des doctorant(e)s est organisée par les représentant(e)s actuels et par la direction du laboratoire chaque année au mois de juin. Tout(e) doctorant(e) qui prévoit de se réinscrire pour la prochaine année académique est éligible. Les représentant(e)s des doctorant(e)s sont élu(e)s pour un mandat de 2 ans, qui peut être porté à 1 an à la demande de l'intéressé.

3) Financements

Le ou la doctorant(e) peut financer ses recherches (frais de participations à des événements scientifiques, frais de déplacements et d'hébergement, achat des livres ou de matériel, frais d'adhésion à des associations académiques, etc.) par l'Ecole Doctorale LECLA et le CRIT. Toute demande de financement doit au préalable être approuvée par la direction du laboratoire et de l'école doctorale.

La procédure de demande de financement est affichée sur le site de l'ED LECLA. Les doctorant(e)s sont régulièrement informées des démarches à suivre lors des réunions de la rentrée et dans le cas de modification de ces procédures. Au besoin, ils peuvent se tourner vers le référent des doctorants au CRIT ou, la cas échéant, vers la direction du CRIT et de l'ED LECLA.

4) Lieux d'accueil

La salle du CRIT (30-32 rue Mégevand, 25000 Besançon) est à la disposition des doctorants et doctorantes, sauf lorsqu'elle est réservée pour des événements ponctuels (cours, réunions, etc.) dont les doctorants doivent être informés bien à l'avance par le secrétaire et/ou l'organisateur de ces événements. Deux clés pour cette salle sont disponibles à l'accueil.

La salle CRIT met a disposition des doctorant(e)s plusieurs postes de travail, ainsi que des ordinateurs reliés à Internet et connectés à une imprimante. Des revues et ouvrages, publiés par les membres du CRIT sont mis à disposition des membres du laboratoire.

5) Circulation des informations et valorisation des travaux

Toute information susceptible d'intéresser les doctorant(e)s (événements scientifiques, bourses, etc.) sera transmise aux doctorant(e)s via les listes de diffusions du laboratoire. Les doctorant(e)s souhaitant communiquer des informations auprès du laboratoire sont invités à prendre contact avec le secrétariat.

6) Devoirs des doctorant(e)s

- Participation aux activités des axes de recherche et du laboratoire

Les doctorants sont fortement incités à assister et à participer aux activités organisées par les différents axes de recherche du laboratoire (séminaire, journée d'étude, ateliers, etc.), dans la mesure où ces activités se rapprochent du sujet de recherche du doctorant(e), mais aussi afin de soutenir les actions du laboratoire et de permettre l'ouverture scientifique. La participation à ces séminaires peut être comptabilisée dans les heures de formations doctorales obligatoires.

- Organisation d'événements scientifiques

Les doctorants sont fortement incités à proposer, à organiser, et/ou à participer à l'organisation, de journées d'études, séminaires et autres événements scientifiques en lien

avec leurs sujets de recherche. Cela leur permettrait de prendre une part active à la vie du laboratoire et contribuerait à enrichir leur expérience scientifique. L'organisation d'événements scientifiques peut être comptabilisée dans les heures de formations doctorales obligatoires.

- Participation aux AG

Les doctorants sont obligés de participer aux AG du laboratoire. Les dates des AG seront notifiées par mail au moins deux semaines en avant.

- Participation aux séminaires doctoraux

Organisés par les représentant(e)s des doctorant(e)s, les séminaires sont l'occasion pour les doctorant(e)s de présenter leurs travaux à leurs collègues et d'en discuter avec un membre du laboratoire autre que leur directeur(e)s de thèse. Les doctorant(e)s sont encouragés à présenter une communication au cours de leur doctorat. La participation à ces séminaires peut être comptabilisée dans les heures de formations doctorales obligatoires.

- Pages personnelles

Les doctorant(e)s sont tenus à maintenir à jour leur page personnelle sur le site du CRIT (liste des travaux , CV, participation à des événements scientifiques, etc.).

- Changement de situation

Tout changement de situation du ou de la doctorant(e) (coordonnées, date de soutenance, arrêt temporaire ou définitif de la thèse, etc.) doit être communiqué auprès du directeur(e) de thèse ainsi qu'auprès du secrétariat.